



**DECISION D'ATTRIBUTION N°001/DA/C BAM/SG PORTANT PUBLICATION DU  
RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N°001  
/DC/MINDDEVEL/C/BAM/SG/CIPM-AG/2021  
Du 15/02/2021 RELATIVE AU PROJET PILOTE DE PRODUCTION DES SEMENCES  
AMELIOREES DE POMMES DE TERRE, DANS LA COMMUNE DE BAMENDJOU,  
DEPARTEMENT DES HAUTS PLATEAUX**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BAMENDJOU (AUTORITE CONTRACTANTE)**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le Décret N02019/536 du 07 octobre 2019 portant nomination de Monsieur YAMPEN OUSMANOU en qualité de Préfet du Département des Hauts-Plateaux ;
- Vu le décret N°77/203 du 23 Juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial ensemble les modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018;
- Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu l'arrêté N0000331/A/MINDDEVEL du 12 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur KAMDOUM, Maire de la Commune de Bamendjou et de ses Adjoints à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Bamendjou, Département des Hauts-plateaux, Région de L'Ouest ;
- Vu L'arrêté N°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;
- vu L'arrêté N°204/A/MINMAP Du 03 Juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbains
- Vu la circulaire N°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
- vu la circulaire n°0005/LC/MINMAP du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et la publication du Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

FCM 0000 5011 / C/BW / C/BAM / HP / 04 / 2021

- Vu la circulaire N° 00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant instruction relative à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2021 ;
- Vu la décision N°00000157/ CAB /MINMAP/du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passations des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;
- Vu la décision N°024/DM/C/BAM/SG/2019 du 25 juin 2019 constatant la composition de la CIPM auprès de la Commune de Bamendjou;
- Vu la DEMANDE DE COTATION N°001 /DC/MINDDEVEL/C/BAM/SG/CIPM-AG/2021 Du 15/02/2021 RELATIVE AU PROJET PILOTE DE PRODUCTION DES SEMENCES AMELIOREES DE POMMES DE TERRE, DANS LA COMMUNE DE BAMENDJOU, DEPARTEMENT DES HAUTS PLATEAUX

Considérant La proposition d'attribution N°01/L/CIPM/C/C-BAM/2021 du 19 Mars 2021

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La Demande de cotation susvisée est pour compter de la date de signature de la présente décision attribué au soumissionnaire ci-après :

N° du lot	Attributaire	Montant Prévisionnel en FCFA	Montant TTC D'Attribution	Délai
Unique	ETS ASSYA & FILS	15 000 000	15 000 000	03 mois

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./.

Bamendjou le **31 MARS 2021**  
Le Maire (Autorité Contractante)

**Ampliations :**

- Préfet/HP ;
- ARMP/Ouest ;
- DD MINMAP/HP ;
- Affichage



*Ing. Kamdoum*